



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 3983

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de lui préciser les perspectives de son action ministérielle à l'égard des déclarations du président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) qui, devant les lenteurs de l'UNEDIC qui rechignerait à croiser les fichiers entre les allocataires du chômage et cotisants à la caisse des congés-spectacle, précise que cette action « permettrait pourtant de mettre à jour près de 30 000 fraudeurs au système des intermittents » (Le Monde du 19 septembre 2002).

Texte de la réponse

L'ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 relative aux mesures de simplification pour les emplois du spectacle, de la production cinématographique et de l'audiovisuel prévoit la possibilité d'un rapprochement d'informations entre les institutions des régimes complémentaires de retraite des professions de la production cinématographique et audiovisuelle et des spectacles, la caisse de congés payés de ces professions et les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage. Ces rapprochements d'informations renforceront le contrôle du versement des contributions à ces différents organismes et permettront de déceler des fraudes éventuelles. Actuellement, un décret d'application est en cours d'élaboration afin de préciser les modalités de mise en oeuvre de ces rapprochements d'informations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3983

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3394

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1804